

A quoi sert un Rased ?

- Il a pour missions :
 - la prévention des difficultés
 - l'aide aux enfants en difficulté
- Il analyse la situation scolaire de l'enfant à partir d'observations, d'évaluations, de bilans et d'entretiens.
- Il favorise la concertation à l'intérieur de l'école entre l'élève, sa famille et l'enseignant.
- Il peut proposer des aides spécialisées dans l'école ou orienter vers des aides extérieures.

Comment intervient-il ?

Il intervient à la demande des enseignants, des parents ou des enfants :

- lorsque les difficultés scolaires et/ou comportementales d'un enfant persistent malgré les aides et les aménagements apportés au sein de l'école ou de la classe.
- lorsqu'une orientation est envisagée
- lorsque le comportement d'un enfant questionne
- lors de l'accueil d'un enfant à besoin particulier (ou situation de handicap...)
- Le Réseau d'Aides est une des réponses aux difficultés de l'enfant à l'école.

RASED de GEX

233 Rue de l'Oudar
01170 GEX

antenne.rased1.0011371k@ac-lyon.fr

☎ Bureau : 04 50 41 52 04

Notre secteur :

Environ 2000 élèves
Répartis dans 72 classes
sur 6 communes :

- GEX
 - Parozet
 - Perdtemps
 - Vertes Campagnes
- ECHENEVEX
- CROZET
- MIJOUX
- LELEX
- CHEZERY

L'équipe :

- **Enseignante spécialisée :**
(aide à dominante pédagogique)
Aline RENAUDIN
- **Psychologue de l'Education Nationale :** Chaïma AHMADI

Réseau d' Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté



Dispositif gratuit d'aide aux
enfants en difficulté mis en
place par l'Education Nationale.

L'enseignante spécialisée à dominante pédagogique

« Aider à apprendre et à comprendre »

- **Les élèves concernés :**

Les élèves de la PS au CM2 rencontrant des difficultés scolaires persistantes.

- **Les objectifs de l'aide :**

- Reprendre confiance en soi
- Donner du sens aux apprentissages
- Développer les stratégies et méthodes de travail
- Prendre conscience de ses progrès par l'expérience de la réussite
- Aider l'élève à stabiliser et à transférer ses acquisitions

- **Les modalités d'intervention :**

- à la demande de l'enseignante
- aide complémentaire à celle mise en place dans la classe en prévention ou en remédiation
- en classe ou hors classe en petit groupe de besoin
- pendant le temps scolaire
- aide qui a pour vocation d'être limitée dans le temps

- **L'aide aux équipes enseignantes :**

- observer et aider à analyser les besoins
- proposer des pistes selon les besoins
- élaborer les projets d'aide spécifique en collaboration avec les enseignants

La psychologue

- aide à l'analyse de la situation d'un enfant en lien avec l'enseignant, la famille et les intervenants extérieurs.
- participe aux réunions concernant la scolarité de l'enfant.
- porte attention aux processus psychologiques, au développement psychique et cognitif de l'enfant.
- propose un soutien à la parentalité au cours d'entretiens familiaux.
- participe à la mise en œuvre et au suivi des dossiers en vue d'une orientation scolaire ou à destination de la MDPH. Elle contribue aux Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) pour les élèves en situation de handicap.
- peut, si besoin, réaliser des examens psychologiques après rencontre et accord des parents.

Le code de déontologie des psychologues garantit le secret professionnel, le respect de la personne et le refus de tout jugement de valeur.

Le cadre de travail

- Avant la sollicitation du RASED, des aides sont mises en place en classe et un PPRE est rédigé.
- Toute intervention du RASED commence par une demande d'aide, valable pour l'année scolaire en cours, et analysée en réunion de réseau.
- Une observation de l'élève est réalisée en classe ainsi que des échanges avec les enseignants, éventuellement les parents et les partenaires extérieurs pour mieux comprendre les besoins.
- Un projet d'aide spécifique est élaboré conjointement avec les enseignants pour fixer le cadre d'intervention.
- La décision d'arrêt, de poursuite ou de réajustement de l'aide s'effectue en concertation avec les enseignants.
- Pour les interventions en psychologie, une rencontre initiale avec les parents est essentielle. Ce sont les parents qui prennent contact avec la psychologue et non le contraire. Si la demande vient des parents, l'enseignant est informé de leur démarche. Quand elle vient de l'enseignant, celui-ci en invite les parents à rencontrer la psychologue.